

SEANCE DU 2 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf et le 02 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUERIN, Maire.

Présents : Daniel GUERIN, Jacques BOURDEL, Jean-Jacques DERAINE, Laurence FRAS, Michel HODIERNE, Danine LASTELLE, Dominique BOUGLE, Arnaud DOLLEY, Corinne BISSON, Alain LEBAS.

Absents : Cendrine TANQUERAY, Odile CHAZEL, Marc PRIOULT.

Absents excusés : Christophe MOSQUERON, Marie HUYGHE-BOULET

Pouvoirs : Christophe Mosqueron donne son pouvoir à Michel Hodierne
Marie Huyghe-Boulet donne son pouvoir à Daniel Guerin

Secrétaire de séance : Danine Lastelle

Daniel GUERIN relit le compte rendu du précédent conseil afin de le soumettre au conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le compte rendu.

1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2018 établi par le Trésorier ainsi que le compte administratif 2018.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 qui présente un excédent de 278 229.25 €, la section d'investissement présente un déficit de 86 046.43 €, le conseil municipal décide d'affecter sur le budget 2019 la somme de 121 994.02€ à la section d'investissement à l'article 1068, la somme de 156 235.23€ en report de la section de fonctionnement, à l'article 002 et le déficit de 86 046.43€ en report de la section d'investissement, à l'article 001.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET Lotissement « Le Closet »

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2018 établi par le Trésorier ainsi que le compte administratif 2018.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 qui présente un déficit de 857357.51 €, la section d'investissement présente un excédent de 1 500 000€ , le conseil municipal décide d'affecter sur le budget 2019 la somme de 1 500 000 € en report de la section d'investissement, à l'article 001 et la somme de 857 357.51€ en report de la section fonctionnement, à l'article 002.

3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2018 établi par le Trésorier ainsi que le compte administratif 2018.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 qui présente un excédent de 7 429.34 €, la section d'investissement présente un excédent de 36 818.75€ , le conseil municipal décide d'affecter sur le budget 2019 la somme de 36 818.75 € en report de la section d'investissement, à l'article 001 et la somme de 7 429.34€ à la section d'investissement à l'article 1068.

4) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 MAIRIE, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT

Les budgets primitifs 2019 de la commune, du lotissement le Closet et de l'assainissement ont été votés à l'unanimité.

5) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Le conseil municipal a voté les taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : 22%
- Taxe foncière Bâti : 38%
- Taxe foncière non bâti : 46%

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter ces taxes pour l'année 2019

6) EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIES 2019 BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les différents travaux de voiries, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 100 000 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées établis par LE CREDIT AGRICOLE, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de contracter

- Sur le budget Communal un prêt de 100 000€ sur 5 ans à échéances constantes au taux de 0.47%, annuel, le coût des frais de dossier est de 200€.

- Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Daniel GUERIN, avec faculté de mandater Monsieur Jean-Jacques DERAINE, est autorisé à signer les contrats de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

7) INDEMNITES DU PERCEPTEUR

Le conseil municipal, délibère sur l'octroi à Monsieur le Receveur municipal de l'indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, ainsi que l'indemnité de confection du budget.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents, de verser cette indemnité au receveur municipal de Ouistreham qui est actuellement M. Le Gros.

8) VOTE DES SUBVENTIONS 2019

A l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal décident d'attribuer les subventions suivantes :

- Association de Chasse de Reviers : 250€
- Association de pêche de Reviers : 250€
- Chambre des Metiers et de l'Artisanat (CIFAC) : 76.60€
- Association « Album de Reviers » : 1 000€
- Collège Quintefeuille : 250€
- Comité Juno Canada : 200€

9) MISE EN PLACE D'UN PANNEAU A MESSAGES VARIABLES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en place un panneau à messages variable au centre du village.

Deux devis du SDEC Energies sont présentés aux membres du conseil municipal, le premier pour un panneau de 1 100 cm sur 920 cm pour 7 836.37€

Le second pour un panneau de 1826 cm sur 1852 cm pour 9 628.56€.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le devis pour le grand panneau dont le reste à charge pour la commune s'élève à 9 628.56€ et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la mise en place de ce panneau.